



Dette de loyer avant divorce

Par **foufou_old**, le **31/05/2007** à **21:56**

je suis sortie du logement conjugal au mois de septembre apres avoir entamé une procedure de divorce suite a des violences conjugales. j ai toujours travaille mon ex mari n a jamais ou peu travaille durant nos 4 ans de mariage. etant donne que je suis sortie du logement lui y est reste il ne paye pas le loyer je viens de recevoir une notification d' intervention au debiteur " saisie des remunerations du travail" pour une somme de plus de 3000euros. de plus , il ne compte pas non plus en paye un centime. pouvez vous me renseigner? merci

Par **Christelle_old**, le **01/06/2007** à **13:36**

Bonjour, les locataires en couple sont solidaires du paiement des loyers. Il faut absolument informer votre propriétaire que vous ne vivez plus dans l'appartement. Pour la dette passée, je ne sais pas si vous pouvez faire beaucoup. Je suppose que vous avez pris un avocat pour le divorce... Demandez-lui conseil, il est le mieux à même de vous aider. Cette dette pourra être intégrée par lui dans ses conclusions.

Par **foufou_old**, le **01/06/2007** à **23:16**

bonjour merci de votre reponse je voulais vous signaler que le propriétaire c les hlm donc je peux rien en attendant le divorce merci bcp

Par **Christelle_old**, le **02/06/2007** à **01:43**

Bonjour,rnrnOui une grande institution en face ça complique les choses. Mais rien ne vous empêche de leur écrire en attendant. Inutile que la dette augmente encore le temps du litige.